ENSAE-ENSAI
Formation continue
(Cepe)

LIVRET D'ACCUEIL FORMATION

Ce livret d'accueil vous présente les conditions et modalités de déroulement, tant administratives que pédagogiques, ainsi que les informations pratiques.

Nous vous souhaitons une excellente formation.

Présentation de l'ENSAE-ENSAI Formation continue

L'ENSAE-ENSAI Formation continue (https://www.lecepe.fr/) est l'organisme de formation professionnelle du Groupe des Écoles Nationales d'Économie et Statistique (Groupe ENSAE-ENSAI), établissement public d'enseignement supérieur et de recherche. À ce titre, il s'inscrit pleinement dans l'écosystème académique et scientifique du groupe et entretient des liens étroits avec ses composantes : les deux grandes écoles d'ingénieurs, l'ENSAE Paris, située à Palaiseau sur le campus de l'École Polytechnique et l'ENSAI à Rennes, le centre de recherche (CREST) ainsi que Datastorm, filiale de conseil dédiée à la valorisation des travaux de recherche du groupe.

Cette position privilégiée au sein du Groupe ENSAE-ENSAI favorise une forte synergie entre formation professionnelle, formation initiale, recherche académique et pratiques professionnelles, garantissant ainsi l'excellence scientifique et la pertinence opérationnelle des formations proposées.

Notre centre de formation est situé au **21 rue Camille Desmoulins à Issy-les-Moulineaux** (92130).

Nos valeurs

- Rigueur scientifique
- Innovation
- Qualité
- Flexibilité et adaptabilité

Nos formations

Les formations courtes en inter-entreprises
Très modulaires, souvent d'une durée de 2 ou 3 jours afin de s'inscrire facilement dans des agendas toujours plus contraints, elles se déclinent du niveau initiation au niveau expert.

Les formations sur-mesure intra-entreprise
Conçues pour répondre aux besoins spécifiques de nos clients, elles offrent une grande flexibilité en termes de contenu, de date et de lieu.

Les formations certifiantes
Elles valident l'acquisition d'un ensemble homogène de compétences mobilisables dans les activités professionnelles d'ingénierie en intelligence artificielle, de data scientist, de data analyst, et de gestion actif-passif.

Nos domaines d'expertise

Les formations dispensées par l'ENSAE-ENSAI Formation continue reflètent les thèmes enseignés en formation initiale dans nos écoles d'ingénieurs et les travaux menés par les chercheurs du groupe.

Elles sont réparties en quatre grandes thématiques :

- Statistique (méthodes et logiciels)
- Data science et Intelligence artificielle
- Économie
- Finance

ENSAE-ENSAI Formation continue (Groupe ENSAE-ENSAI)
5 avenue Henry Le Chatelier 91120 Palaiseau
01 75 60 34 00 – conseil@ensae.fr – www.lecepe.fr
N° SIRET 130 014 228 00089

Notre rôle de conseil : l'ingénierie pédagogique

En inter-entreprises

Nous pouvons mettre en place des parcours personnalisés, afin qu'en fonction de son profil et de son expérience, chaque participant acquière le plus efficacement possible les compétences recherchées.

En intra-entreprise

Nous concevons des programmes sur-mesure pour accompagner les organisations dans la réalisation de leurs objectifs métier en optimisant la durée et le coût de la formation.

Se former tout au long de la vie

Nous vivons dans un environnement au sein duquel des mutations majeures surviennent de plus en plus fréquemment et rapidement, donnant ainsi naissance à de multiples défis pour la société, les entreprises et les individus.

La formation tout au long de la vie est plus que jamais une nécessité afin d'y faire face. Elle permet entre autres de gagner en aisance, de développer de nouveaux talents et d'augmenter son employabilité.

Notre action s'inscrit dans une démarche de rigueur scientifique et d'innovation propre à vous accompagner dans votre développement de compétences.

Notre volonté : vous faire progresser

Nos formations alternent exposés théoriques et mises en application pratique. Elles laissent une large place à l'interactivité, aux questions et au partage d'expérience. Notre objectif est de favoriser l'assimilation de sujets complexes et de s'assurer de leur bonne compréhension.

ENSAE-ENSAI Formation continue (Groupe ENSAE-ENSAI)
5 avenue Henry Le Chatelier 91120 Palaiseau
01 75 60 34 00 – conseil@ensae.fr – www.lecepe.fr
N° SIRET 130 014 228 00089

Une équipe à votre écoute

Le directeur **Éric VACHERET**, les trois responsables pédagogiques, les deux responsables formation la responsable administrative et les deux assistantes de formation vous accompagnent tout au long de votre formation, du conseil à l'évaluation.

Fiona CHENNAOUI & Adélaïde THALIEN
Assistantes de formation – conseil@ensae.fr – 01 75 60 34 00
Vos interlocutrices pour :

- gérer votre inscription
- établir votre convention ou contrat de formation professionnelle
- vous adresser votre convocation
- vous accueillir lors de votre formation dans nos locaux
- vous envoyer la feuille d'émargement, l'attestation de fin de formation, le certificat de réalisation
- élaborer la facturation

Joanna JASKURZYNSKA & Louis-Armand la COMBE
Responsables formation :
– joanna.jaskurzynska@ensae.fr – 01 75 60 34 06
– louis-armand.lacombe@ensae.fr – 01 75 60 34 09

Vos interlocuteurs pour :

- vous aider à identifier dans notre catalogue, les formations adaptées à votre projet
- concevoir des formations sur-mesure dispensées dans vos locaux ou dans les nôtres
- vous conseiller sur les modalités de prise en charge financière
- vous accompagner dans la mise en œuvre de votre formation certifiante

Laurence HUCHET
Responsable administrative et référente handicap – laurence.huchet@ensae.fr – 01 75 60 34 03
Votre interlocutrice pour :

- vous conseiller sur les modalités de prise en charge financière
- être à l'écoute et adapter chaque formation (dans la mesure du possible) pour les personnes en situation de handicap

Nos intervenants

Ce sont principalement des professionnels issus du secteur privé ou public, experts de leur domaine, ou des enseignants-chercheurs du Groupe ENSAE-ENSAI, d'autres grandes écoles ou universités.

Ces spécialistes sont aussi reconnus pour leur pédagogie et leur propension à partager leur passion et leur expérience.
https://www.lecepe.fr/intervenants

Accès au centre de formation

ENSAE-ENSAI Formation continue
Immeuble L'Open
21 rue Camille Desmoulins
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
Accès
RER C — Station Issy-Val de Seine
T2 — Station Issy-Val de Seine
Bus 323/189/126/394 — Station Issy-Val de Seine
M° ligne 12 — Stations Mairie d'Issy ou Corentin Celton
M° ligne 8 — Station Balard
Par la route — Périphérique sortie Quai d'Issy - Pont du Garigliano.
Parking payant Vinci, 56 rue Camille Desmoulins.
https://www.lecepe.fr/notre-centre-de-formation/

Restaurant

ENSAE-ENSAI Formation continue (Groupe ENSAE-ENSAI)
5 avenue Henry Le Chatelier 91120 Palaiseau
01 75 60 34 00 – conseil@ensae.fr – www.lecepe.fr
N° SIRET 130 014 228 00089

Nos formations inter-entreprises

Retrouvez nos formations courtes sur notre site

Pour chaque formation, vous trouverez une présentation détaillée,
le programme à télécharger, les dates, la durée et le tarif et un lien pour vous inscrire

Domaines de formation

- Méthodes statistiques
- Langages & Logiciels
- Data Science & Intelligence artificielle
- Finance
- Techniques de communication
- Économique

Demande d'information

Vous souhaitez plus d'informations sur nos formations ?

Nous vous proposons de prendre rendez-vous pour un entretien téléphonique

avec un de nos responsables formation, Prenez RDV avec nous directement sur notre site

Vous pouvez également nous adresser votre demande par mail à conseil@ensae.fr

Mode de financement

Vous trouverez ci-après les principaux moyens pour financer votre formation en fonction de votre statut et du type de formation envisagée :
https://www.lecepe.fr/financement-formations/

Lieu des formations

Elles se déroulent dans notre centre de formation sis 21 rue Camille Desmoulins à Issy-les-Moulineaux.

ENSAE-ENSAI Formation continue (Groupe ENSAE-ENSAI)
5 avenue Henry Le Chatelier 91120 Palaiseau
01 75 60 34 00 – conseil@ensae.fr – www.lecepe.fr
N° SIRET 130 014 228 00089

De l'inscription à l'évaluation

① Vous découvrez notre offre de formation sur notre site https://www.lecepe.fr/

② Vous choisissez la formation souhaitée et vous inscrivez en ligne à titre individuel ou par l'intermédiaire de votre responsable formation.

③ À réception de votre inscription, nous vous en confirmons l'enregistrement.

④ Nous établissons et vous adressons votre contrat (si vous financez vous-même votre formation) ou convention de formation professionnelle (si l'inscription est effectuée par votre employeur) à nous retourner signé(e), accompagnée, le cas échéant, d'un bon de commande.

⑤ J-21 : Nous confirmons la tenue de la formation, sous réserve d'un nombre suffisant de participants (dans le cas contraire nous vous informons de son annulation ou report).

Nous vous adressons votre convocation, vous précisant les horaires, le lieu et la salle de la formation ainsi que le nom du formateur.

⑥ J-8 : En amont de la formation, vous recevez un questionnaire destiné à préciser vos besoins et attentes auprès de l'intervenant. Nous vous adressons ensuite les supports de cours dématérialisés (pour celles et ceux qui préfèrent une version papier, pensez à imprimer le support en amont de la formation).

⑦ Jour J : Nous vous accueillons à partir de 08h45. Nos assistantes de formation vous accompagnent jusqu'à votre salle ; elles vous présentent le déroulement de la formation.

À la pause méridienne, nous vous offrons le déjeuner dans un lieu de restauration proche du centre de formation et vous invitons à effectuer votre choix dans le menu du jour avant 10h00.
La journée de formation dure 6 heures (7 heures pour certains certificats), de 09h00-12h00 et de 13h30-16h30 (ou 17h30 le cas échéant), entrecoupée d'une pause de 10 minutes le matin et l'après-midi, sauf indication spécifique sur votre convocation.

Vous signez, à chaque demi-journée, la feuille d'émargement.

⑧ Le dernier jour de formation, vous répondez à un quiz destiné à évaluer votre assimilation des sujets abordés. Il est ensuite corrigé avec l'intervenant(e).
Nos assistantes de formation vous délivrent votre attestation de formation.
Enfin, vous recevez par mail une invitation à compléter, en ligne, l'évaluation à chaud de la formation.

⑨ J+5 : Nous élaborons la facturation et, le cas échéant, le service fait.

⑩ J+30 : Vous recevez par mail, ainsi que votre manager, une évaluation à froid à compléter en ligne.

Nos formations intra-entreprises

Elles sont organisées pour répondre aux besoins spécifiques des acteurs du secteur privé et public. Elles offrent une grande flexibilité en termes de contenu, de dates et de lieu.

Vous pouvez nous adresser toute demande d'information sur la mise en place d'une formation intra-entreprise par mail à conseil@ensae.fr, un responsable de formation prendra contact avec vous.

Il qualifiera avec vous, et si nécessaire avec le responsable pédagogique et/ou le formateur pressenti, l'étendue de votre besoin, les attentes et le niveau de vos collaborateurs, ainsi que le lieu et les dates de la formation, afin de vous proposer le contenu et les modalités les plus adaptés. A l'issue de ces échanges, il vous adressera une proposition de programme détaillé et un devis.

À la signature de ce devis, une convention de formation sur-mesure sera établie et mise à la signature du responsable de votre entité.

À réception de la convention signée, vous nous transmettez la liste des stagiaires, afin que nous leur adressions une convocation.

Nous établissons une feuille d'émargement que vos collaborateurs signent chaque demi-journée de formation.

À l'issue de la formation, les participants sont invités par mail à compléter l'évaluation à chaud de la formation.

Un mois plus tard, ils reçoivent une évaluation à froid à compléter en ligne.

Le responsable de formation de l'ENSAE-ENSAI Formation continue est votre interlocuteur privilégié tout au long de ce parcours.

ENSAE-ENSAI Formation continue (Groupe ENSAE-ENSAI)
5 avenue Henry Le Chatelier 91120 Palaiseau
01 75 60 34 00 – conseil@ensae.fr – www.lecepe.fr
N° SIRET 130 014 228 00089

Nos formations certifiantes

Les certificats de l'ENSAE-ENSAI Formation continue sont des parcours d'une durée de 17 à 21 jours répartis sur plusieurs mois à raison de quelques jours d'enseignement par mois. Ces cursus certifiants permettent aux apprenants d'acquérir de nouvelles compétences opérationnelles pour renforcer leur expertise, exceller dans leur métier ou envisager une évolution professionnelle. Ils sont éligibles au CPF, à l'exception à ce jour du Certificat en Intelligence artificielle.

Nos certificats

Vous trouverez sur notre site une présentation de chaque certificat et son programme détaillé, le calendrier de la prochaine promotion, une présentation des intervenants, le mode d'évaluation ainsi que les différents dispositifs de financement :

Certificat en Intelligence Artificielle
Ingénierie IA : développer des systèmes d'intelligence artificielle en entreprise

Certificat de Data Scientist

Data Science : prédire et décider avec le machine learning opérationnel

Certificat de Data Analyst
Data Analyse : exploiter, analyser des données structurées et réaliser des études quantitatives

Certificat de Gestion Actif-Passif
Gestion actif-passif : analyser et gérer les risques en ALM bancaire

De la candidature à la certification

Vous découvrez notre offre de formation : https://www.lecepe.fr/certificats

Si vous avez des questions ou souhaitez des précisions sur la formation, vous pouvez solliciter un RDV téléphonique : https://calendly.com/lecepe/rdv

Vous déposez votre dossier de candidature sur notre site internet ; il comprend un CV et une lettre de motivation.

À l'issue de la période de candidature le comité de sélection, animé par le responsable pédagogique en charge du certificat, étudie votre dossier ; vous recevez ensuite un courriel vous informant de votre éligibilité ou non.

Dans l'affirmative, le responsable formation en charge du certificat prend contact avec vous et vous explique les modalités de financement et d'inscription :

- à titre individuel [contrat de formation]
- par votre employeur [convention de formation professionnelle]
- financement mobilisant le CPF* (pour les certificats éligibles) avec abondement entreprise ou personnel.

* Depuis le 20 février 2026, la loi de finances pour 2026 (décret n° 2026-127) a modifié les modalités selon lesquelles les titulaires peuvent mobiliser leurs droits sur Mon Compte Formation. Vous pouvez mobiliser désormais **au maximum 1 500 € de vos droits CPF** pour suivre une formation qui prépare à une **certification professionnelle inscrite au RS**. La participation financière obligatoire des salariés s'élève à **150 €.**

Le responsable formation suit la finalisation de votre dossier d'inscription matérialisée par la signature du contrat ou de la convention de formation ou le paiement du montant de la formation sur le site Mon Compte Formation.

Une fois ces démarches effectuées, il confirme votre inscription et vous adresse une convocation vous rappelant le calendrier des différentes sessions, la date de votre examen ainsi que le lieu de formation.

Les journées s'échelonnent de 9h00 à 12h00 en matinée et de 13h30 à 16h30 ou 17h30 (selon le certificat) l'après-midi, avec une pause déjeuner au restaurant prévue sur le temps méridien. Ces horaires peuvent légèrement fluctuer en fonction du déroulé de la formation. Sauf indication contraire de notre part, ils sont valables pendant toute la durée du cursus.

Aucun matériel particulier n'est nécessaire, vous pouvez travailler sur les ordinateurs disponibles en salle. Cependant si vous le souhaitez, vous pouvez aussi utiliser votre ordinateur portable.

Vous disposez pendant toute la durée des certificats Data Scientist, Data Analyst et en Intelligence artificielle d'un espace Sharepoint. Il permet à vos formateurs de déposer des supports de cours, exercices, TPs supplémentaires, etc. C'est aussi un espace qui permet de communiquer avec l'équipe pédagogique ou entre vous. Votre code d'accès vous est envoyé avec votre convocation.

Votre engagement à consacrer au moins une journée de travail personnel par semaine est une des conditions de réussite.

À la fin du parcours de formation, vous êtes soumis à une évaluation finale. Selon le certificat, celle-ci peut prendre la forme d'un examen écrit, d'une soutenance de projet réalisé durant le parcours, ou des deux modalités.

La validation du certificat est soumise à la réussite à cette évaluation, ainsi qu'à la présence obligatoire aux cours et ateliers.

Votre parcours de formation

Déroulement de la formation

L'intervenant(e) débute la session par une présentation générale du sujet, suivie d'un tour de table permettant aux stagiaires de se présenter. Cette étape, partie intégrante de la stratégie pédagogique, vise à recueillir les attentes de chacun(e) et, le cas échéant, les questions spécifiques qui pourront être abordées dans les conditions et limites posées en amont de la formation.

Les supports projetés par l'intervenant sont un repère dans le déroulé pédagogique. Ils ne remplacent pas les explications du formateur et ne constituent pas un manuel.

Outre les exposés théoriques, la mise en pratique opérationnelle occupe une part significative de la plupart des formations proposées. Chaque fois que cela est pertinent, une pédagogie active est mise en œuvre à travers des échanges guidés par le formateur et entre participants, valorisant ainsi l'expérience de chacun.

Méthodes pédagogiques

Les méthodes pédagogiques utilisées par les formateurs sont référencées dans la fiche programme remise aux apprenants.

Accessibilité aux personnes en situation handicap

Nos formations répondent aux exigences d'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Dès lors qu'un stagiaire inscrit à l'une de nos formations indique une situation de handicap ou des besoins spécifiques, nous prenons contact avec lui afin d'analyser ses besoins et de mettre en place les adaptations nécessaires pour garantir le déroulement de la formation dans des conditions optimales.

Nos locaux respectent les normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Un ascenseur permet d'accéder à notre étage, des sanitaires adaptés sont disponibles.

Laurence HUCHET
Responsable administrative et référente handicap – laurence.huchet@ensae.fr – 01 75 60 34 03

Vie pratique du stagiaire

Les horaires

Nous vous accueillons à partir de 08h45
Les horaires des formations sont habituellement 09h00-12h00 – 13h30-16h30, voire 13h30-17h30 pour certaines formations certifiantes.

Un espace convivialité

À votre disposition pendant les pauses, vous trouverez un distributeur de boissons chaudes, un assortiment de thés et tisanes, des gâteaux ainsi qu'une fontaine à eau.

La restauration

Le déjeuner (plat, dessert, eau) est proposé et offert aux stagiaires dans un lieu de restauration à proximité du site de formation de l'ENSAE-ENSAI Formation continue. Le déjeuner n'est pris en charge que lors des journées entières de formation.
En cas de déjeuner pris en dehors de ce lieu de restauration, aucune compensation ne sera due.

Vous choisirez le menu du jour avant 10h00.

Les salles de formation

Nos quatre salles de formation sont toutes équipées d'ordinateurs et des logiciels nécessaires au suivi de la formation

Salle N°1

Salle N°2

Salle N°3

Salle N°4

ENSAE-ENSAI Formation continue (Groupe ENSAE-ENSAI)
5 avenue Henry Le Chatelier 91120 Palaiseau
01 75 60 34 00 – conseil@ensae.fr – www.lecepe.fr
N° SIRET 130 014 228 00089

Ressources documentaires

Les supports de formation sont dématérialisés et communiqués aux stagiaires avant le début de la session.

Présence et assiduité

Les stagiaires doivent être présent(e)s aux horaires indiqués sur votre convocation ou convenus avec le formateur.

En cas de retard, d'absence ou d'imprévu, il est impératif de prévenir dans les meilleurs délais, les assistantes de formation par mail à conseil@ensae.fr ou téléphone 01 75 60 34 00 qui préviendront le formateur.

Le contrôle de l'assiduité des apprenants est assuré par la signature, chaque demi-journée, de la feuille d'émargement. Cette dernière conditionne la remise de l'attestation de fin de formation, le dernier jour.

Contrôle des connaissances et nouveaux acquis

La plupart des formations se clôturent par un quiz destiné à vérifier l'acquisition des connaissances. Il est corrigé avec l'intervenant.

Attestation de fin de formation

Les assistantes de formation délivrent une attestation de fin de formation, reprenant les objectifs de la formation.

Elle est à conserver car elle atteste des formations suivies tout au long de la vie professionnelle notamment pour les actions de courte durée ne donnant pas lieu à une certification.

Évaluation de satisfaction

En fin de formation, il est demandé aux stagiaires d'évaluer leur satisfaction.

Cette évaluation nous permet de recueillir vos avis sur l'organisation de la session et les conditions d'accueil, les méthodes pédagogiques, les supports utilisés ainsi que sur les qualités pédagogiques du formateur.

Règlement intérieur

CONFORMÉMENT AUX ARTICLES L6352-3 ET L6352-4 ET R6352-1 À R6352-15 DU CODE DU TRAVAIL

ENSAE-ENSAI Formation continue est un centre de formation professionnelle appartenant au Groupe des Écoles Nationales d'Économie et Statistique – Groupe ENSAE-ENSAI, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel constitué sous la forme d'un grand établissement au sens de l'article L. 711-1 du code de l'éducation et régi par le décret n° 2010-1670 du 28 décembre 2010 modifié.

PRÉAMBULE

ARTICLE 1 - OBJET ET CHAMP D'APPLICATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participant à une action de formation organisée par ENSAE-ENSAI Formation continue. Elles sont invitées à prendre connaissance dudit règlement lors de l'inscription et dans le courriel de convocation.

Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée.

Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

Le présent règlement intérieur entre en application à compter du premier jour, de la première heure du début du stage de formation.

Il fait l'objet d'un affichage dans les locaux de formation et est accessible sur le site internet d'ENSAE-ENSAI Formation continue : http://www.lecepe.fr/downloads/reglement-interieur.pdf.

SECTION 1 : RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

ARTICLE 2 - PRINCIPES GÉNÉRAUX

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

- des prescriptions applicables en termes d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation ;
- de toute consigne imposée par la direction de l'organisme de formation, soit le formateur s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition ;

Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité.

S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il doit en avertir immédiatement la direction de l'organisme de formation.

Dans l'hypothèse où une formation se déroule dans un établissement extérieur à ENSAE-ENSAI Formation continue doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

ENSAE-ENSAI Formation continue ne pourra être tenu pour responsable d'incidents ou d'accidents survenus à distance pendant les heures de formation et en particulier ceux liés à l'utilisation des outils informatiques et internet.

Le stagiaire doit respecter les règles générales de sécurité liées à l'utilisation de l'informatique et d'internet, en particulier pour la protection des bases de données et documents numérisés auxquels il a accès, et pour la diffusion sur Internet d'informations répréhensibles ou illégales.

S'il constate un dysfonctionnement des systèmes de sécurité des accès mis en place par l'organisme de formation ou une intrusion illégale sur le site de formation, il doit en avertir immédiatement la Direction de ENSAE-ENSAI Formation continue.
Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions.

ARTICLE 3 - CONSIGNES D'INCENDIE
Les consignes d'incendie et notamment le plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de formation (près de la porte d'entrée). Le stagiaire doit en prendre connaissance.

En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours.

Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit alerter un représentant de l'organisme de formation.

ARTICLE 4 - INTERDICTIONS
Il est formellement interdit aux stagiaires :
- de se présenter en salle de formation en état d'ébriété ou sous l'emprise de drogue ou d'y introduire des boissons alcoolisées ou de la drogue ;
- de fumer ou vapoter dans la salle de formation ou dans le centre de formation ;
- de prendre leur repas dans la salle de formation ;
- d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation (sauf autorisation expresse d'ENSAE-ENSAI Formation continue).

ARTICLE 5 - ACCIDENT
Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement signalé par le stagiaire victime de l'accident ou par les personnes témoins de l'accident, au formateur, à ENSAE-ENSAI Formation continue ainsi qu'à l'employeur des stagiaires.

SECTION 2 : DISCIPLINE GÉNÉRALE

ARTICLE 6 - Horaires de formation - Feuille d'Émargement
Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires de stage fixés par ENSAE-ENSAI Formation continue. En cas d'absence ou de retard, les stagiaires doivent en avertir le formateur ou ENSAE-ENSAI Formation continue.

Les horaires d'ouverture du centre de formation sont les suivants : 8 h 30 – 18 h 00.

En cas de formation à distance, les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par ENSAE-ENSAI Formation continue. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions. Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation.

Les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les horaires de formation sauf circonstances exceptionnelles, en accord avec ENSAE-ENSAI Formation continue, que la formation soit organisée en présentiel ou à distance.

Les stagiaires sont tenus de remplir et de signer obligatoirement, matin et après-midi, la feuille d'émargement d'ENSAE-ENSAI Formation continue.

À l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de fin de formation. ENSAE-ENSAI Formation continue adresse par courriel à la personne ayant inscrit le stagiaire la feuille d'émargement et la synthèse de l'évaluation à chaud réalisée par les stagiaires.

ARTICLE 7 - TENUE ET COMPORTEMENT
Les stagiaires sont invités à se présenter en salle de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente lors de la formation.

ARTICLE 8 - UTILISATION DU MATÉRIEL
Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié dans le cadre de la formation. Cette obligation concerne notamment le mobilier, les outils pédagogiques et, d'une façon général tout matériel utilisé dans le cadre de la formation.

Le matériel ne doit être utilisé qu'en présence du formateur et sous surveillance. Toute anomalie dans le fonctionnement du matériel et tout incident doivent être immédiatement signalés au formateur.

Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet et ne peuvent l'utiliser à d'autres fins.

À la fin de la formation en présentiel, les stagiaires doivent restituer tout matériel et document ne leur appartenant pas, sauf les documents pédagogiques distribués pour les besoins de la formation.

Si le programme de la formation prévoit des séquences en distanciel, il sera communiqué au stagiaire un lien personnel d'accès ou un code personnel d'accès à la plateforme pédagogique. Ce code est strictement confidentiel et ne pourra en aucun cas être communiqué par le stagiaire à un tiers.

Dans le cadre de la formation en distanciel, ENSAE-ENSAI Formation continue ne pourra être tenu pour responsable d'incidents ou d'accidents survenus à distance pendant les heures de formation et en particulier liées à l'utilisation des outils informatiques et internet.

ARTICLE 9 - SUPPORTS DE PRÉSENTATION
Les supports pédagogiques remis aux stagiaires ou auxquels les stagiaires ont accès pendant la formation sont protégés au titre des droits d'auteur et ne peuvent être utilisés autrement que pour leur usage propre et final.

Les stagiaires s'engagent notamment à ne pas diffuser ces matériels pédagogiques.

ARTICLE 10 - RESPONSABILITÉ EN CAS DE VOL OU DE DÉTÉRIORATION DES EFFETS PERSONNELS DES STAGIAIRES
ENSAE-ENSAI Formation continue décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des effets personnels des stagiaires dans la salle de formation.

ARTICLE 11 - POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DE L'ENSAE-ENSAI FORMATION CONTINUE
La politique de confidentialité est accessible sur le site d'ENSAE-ENSAI Formation continue :
https://www.lecepe.fr/downloads/Politique-de-confidentialite-ENSAE-ENSAI-Formation-Continue.pdf

SECTION 3 : MESURES DISCIPLINAIRES

ARTICLE 11 - SANCTIONS - PROCÉDURE DISCIPLINAIRE
Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur peut l'exposer à une sanction prise par le responsable de ENSAE-ENSAI Formation continue ou son représentant.

Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister soit en un avertissement, soit en une mesure d'exclusion temporaire ou définitive de la formation.

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Lorsque ENSAE-ENSAI Formation continue envisage de prendre une sanction qui a une incidence sur la présence d'un stagiaire, il doit en informer le stagiaire concerné et son employeur (et/ou l'organisme paritaire qui prend en charge le coût de la formation).